



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2025

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Isabelle LEROUX – Jean-François MENORET – Jany MAUFRAIS – Robert FENNINGER – Martine AIME – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés : Elisabeth GUEYTE – Joël LANGUILLE

Absents : Sana CHELDA – Benoît JOUANNETAUD

Pouvoirs :

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER

Joël LANGUILLE a donné pouvoir à Patricia BLANC

Secrétaire de séance : Martine AIME

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	2
Ont voté :	
Pour	
Contre	
Abstention	21

81/25 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIÈGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions des articles R123-7 à R123-10 et L123-6 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil municipal est appelé à nommer ses représentants au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Par délibération en date du 27 mai 2020, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des membres élus et à cinq le nombre des membres nommés, soit 10 membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Le Maire est président de droit du CCAS.

Suite à des modifications intervenues dans la composition du Conseil municipal, il convient d'élire à nouveau en conseil municipal au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret, les cinq conseillers municipaux siégeant au Conseil d'Administration.

Dépôt des listes : une liste a été déposée

Il a été procédé au vote à bulletin secret.

Ont été désignées assesseurs : M Jean-Luc INDIENNA et Mme. Amandine LOUIS

Résultat du scrutin :

Nombre de votants : 21

Nombre de bulletins : 21

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

Nombre de voix pour la liste : 21

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal déclare :

- M Philippe RINGUET
- MME. Sana CHELDA
- MME. Elisabeth GUEYTE
- MME. Martine AIME
- MME. Isabelle LEROUX

Elu(e)s pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à Semoy, le 14 novembre 2025

Le président de séance,
Laurent BAUDE
Maire



La secrétaire de séance,
Martine AIME
Conseillère municipale

A handwritten signature in black ink.

Transmission au contrôle de légalité le : **21 NOV. 2025**
Publication numérique le : **21 NOV. 2025**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification